

## Section Notaires

### Inscription au site Internet de consultation

Vous pouvez vous inscrire au site Internet de consultation en remplissant et en signant le formulaire de convention d'utilisation de renseignements confidentiels qui se trouve à la suite de cette page.

Une fois signé, nous le faire parvenir par télécopieur au 514 380-8894 ou par courriel à [taxe@csdgs.qc.ca](mailto:taxe@csdgs.qc.ca).

Nous vous ferons parvenir votre code d'utilisateur et la documentation complète vous expliquant comment vous inscrire ainsi que les modalités d'utilisation du site.

Des frais de 20 \$ vous seront facturés pour chaque dossier consulté de façon mensuelle.

### Demande de renseignements par télécopieur

Vous pouvez nous faire parvenir votre demande par télécopieur au 514 380-8894 ou par courriel à [taxe@csdgs.qc.ca](mailto:taxe@csdgs.qc.ca) en nous fournissant les informations suivantes :

- Numéro de matricule de la propriété (le même matricule que celui de la ville)
- L'adresse complète de la propriété
- Le nom du ou des propriétaires

Veuillez accompagner votre demande d'une copie de votre chèque libellé au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries que vous nous ferez parvenir par courrier dès réception de l'état de taxe. Un montant de 30 \$ par dossier est exigé.

### Avis

Le non-paiement des frais exigés pour ces consultations entraînera un arrêt de service.



Le 1<sup>er</sup> juin 2018

## **AUX NOTAIRES ET AUX CRÉANCIERS**

**Objet : Convention d'inscription et d'utilisation des données relatives à la taxe scolaire de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries (CSDGS).**

Madame, Monsieur,

Pour avoir accès aux données relatives à la taxe scolaire, vous devez prendre connaissance, compléter et nous retourner la convention d'inscription et d'utilisation des données ci-jointe.

Si vous complétez l'adresse courriel de ladite convention, nous vous transmettrons le guide concernant l'accès au service TFP Internet.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à communiquer avec nous, au secteur de la taxation au numéro de téléphone 514-380-8339.

Recevez, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Germen Brière, CPA, CGA  
Directrice  
Service des ressources financières



## Convention d'inscription et d'utilisation des données relatives à la taxe scolaire de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries (CSDGS)

### UTILISATEUR

Notaire

Avocat

Institution financière

Autre (préciser)  \_\_\_\_\_

CORPORATION PROFESSIONNELLE : \_\_\_\_\_

NUMÉRO DE MEMBRE : \_\_\_\_\_

Nom \_\_\_\_\_

Compagnie \_\_\_\_\_

Facturé à \_\_\_\_\_

Adresse  
d'affaires \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Téléphone (    ) - \_\_\_\_\_

Télécopieur (    ) - \_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Pour accéder au service de consultation et de confirmation des données de la taxe scolaire de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries l'utilisateur doit déclarer avoir lu, compris et accepté les dispositions de la présente convention.

## **CONDITIONS**

### **FRAIS**

L'utilisateur s'engage à payer à la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries les frais suivants :

La somme de 20 \$ pour chaque consultation des données et/ou obtention d'un relevé.

La somme de 30 \$ pour l'obtention d'une confirmation de solde par télécopieur.

L'utilisateur sera facturé mensuellement pour l'ensemble des frais et il s'engage à acquitter le compte dans un délai ne dépassant pas 30 jours.

Des intérêts au taux annuel de 15 % décrété par le Conseil des commissaires (pour 2018-2019) seront calculés et ajoutés à votre compte si le paiement est reçu après la date d'échéance. De plus, des frais administratifs de 15 \$ s'appliqueront sur tout chèque retourné par l'institution financière.

La Commission scolaire des Grandes-Seigneuries se réserve le droit de majorer les frais exigibles moyennant un avis de 30 jours.

### **CONFIDENTIALITÉ ET DIVULGATION DE L'INFORMATION**

L'utilisateur reconnaît que la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* s'applique en l'instance. Par conséquent, il déclare détenir une autorisation du propriétaire de l'immeuble l'autorisant à obtenir l'information relative au compte de taxe scolaire. De plus, il déclare requérir cette information dans le but d'effectuer une transaction (vente, financement, refinancement, cession), relative à l'immeuble concernée ou dans le but d'effectuer un paiement ou faire un rapport sur le solde dû au créancier hypothécaire.

### **EXACTITUDES DES DONNÉES TRANSMISES**

La Commission scolaire des Grandes-Seigneuries déclare que l'information apparaissant sur le site reflète l'état de la situation d'un compte de taxe au moment de sa demande sous réserve de toutes modifications éventuelles qui pourraient avoir un effet rétroactif sur le solde d'un compte notamment l'augmentation ou la diminution d'un montant, l'ajustement des intérêts des paiements effectués ou annulés, etc.

En cas de divergence entre la version officielle et le contenu du site, la version officielle a préséance.

### **LIMITATION DE RESPONSABILITÉ**

En aucun cas, la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries ne peut être tenue responsable envers l'utilisateur ou un tiers des dommages directs ou indirects résultant directement ou indirectement de l'utilisation, de la compilation, de l'interprétation de toute donnée, de la transmission et de la livraison des données ou de la performance du site ou encore du contenu disponible évoqué sur celui-ci.

## RETRAIT DU DROIT D'ACCÈS

La Commission scolaire des Grandes-Seigneuries se réserve le droit de retirer l'autorisation d'accès accordée à un utilisateur sans préavis ni mise en demeure notamment dans le cas de non-respect des conditions ou autres motifs jugés suffisants.

## MOT DE PASSE

Le détenteur du mot de passe est responsable de toutes activités attribuables à ce mot de passe.

## PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La Commission scolaire des Grandes-Seigneuries est propriétaire des données transmises. L'utilisateur reconnaît qu'un droit d'utilisation limité lui est accordé. L'utilisateur reconnaît que l'information transmise ne l'est que dans le but prévu à la présente convention. L'utilisateur s'engage à respecter les droits découlant de la propriété intellectuelle.

## CHANGEMENT

L'utilisateur s'engage à aviser la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries de tout changement dans les renseignements fournis à la partie identification de l'utilisateur de la présente convention.

## LOIS APPLICABLES

Les parties reconnaissent que la présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure doit être intentée dans le district judiciaire approprié.

## SIGNATURE

Signée à \_\_\_\_\_, province de Québec, le \_\_\_\_\_ 20\_\_\_\_\_.

\_\_\_\_\_  
SIGNATURE

\_\_\_\_\_  
NOM EN LETTRES MOULÉES

Prière de télécopier cette convention dûment signée au 514-380-8894.

Veuillez faire parvenir l'original de la présente convention par la poste à la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries au secteur de la taxe scolaire, 1250 boulevard Taschereau, La Prairie (Québec)  
J5R 1X2

Réservé à l'administration de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries

Agent : \_\_\_\_\_

# int. ext : \_\_\_\_\_.

Date : \_\_\_\_\_